

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de GRAMAT (Lot)

Le Préfet de la région Occitanie Officier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 3 juillet 2018.

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le monument aux morts de GRAMAT (Lot) présente un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire et de l'art pour en rendre désirable la préservation en raison de son importance au sein du corpus des monuments aux morts d'Occitanie étudié dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918, et en raison de la qualité de l'œuvre du sculpteur Carlo Sarrabezolles, inaugurée en 1922,

ARRÊTE

Article 1^{er}: est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts de GRAMAT (Lot), en totalité, tel que délimité en rouge sur le plan cadastral annexé, situé sur la place de la République section AC (parcelle non cadastrée) et appartenant à la COMMUNE de GRAMAT, identifiée sous le n° SIREN 214 601 288, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

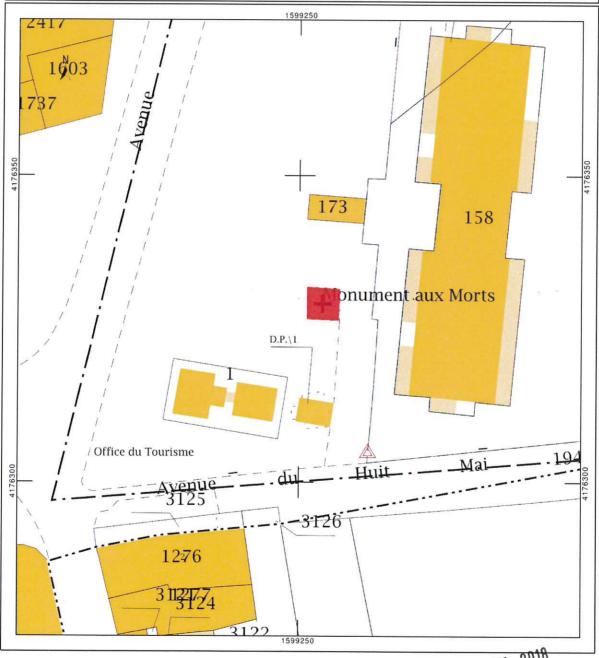
Article 3 : il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le 18 OCT. 2018

Marlio

Pascal MAILHOS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : PÔLE DE TOPOGRAPHIE ET DE GESTION CADASTRALE 83 Rue Département LOT EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Commune Victor Hugo 46009 46009 CAHORS CEDEX tel. 05-65-20-33-34 -fax Plan annexé à l'arrêté portant inscription ptgc.lot@dgfip.finances.gouv.fr Section : AC Feuille: 000 AC 01 au titre des monuments historiques du monument aux morts de la guerre de 1914-1918 Échelle d'origine : 1/1000 de Gramat (Lot) Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/500 Date d'édition : 27/07/2018 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC45 ©2017 Ministère de l'Action et des Parties inscrites Comptes publics



1 8 OCT. 2018

le Secrétaire général

pour les affaires régionales